

Date de mise en ligne : 17 avril 2026



## CONSEIL MUNICIPAL

DU 9 avril 2026 – N° 09

**DELIBERATION N° 26.2.9**

### **ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES**

Désignation des représentants au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-21,

**Vu** le code général des impôts, notamment son article 1609 nonies C,

**Considérant** que la représentation des communes au sein de la CLECT est identique à la représentation des communes au sein du Conseil Communautaire,

**Considérant** que la Commune de Villeneuve-Saint-Georges dispose d'un conseiller communautaire titulaire et d'un conseiller communautaire suppléant,

**Considérant** que le renouvellement de l'assemblée délibérante implique la désignation de nouveaux représentants et qu'ils doivent être désignés parmi les conseillers municipaux de la commune,

**Considérant** la proposition de représentant, soumise par Madame le Maire à l'assemblée délibérante.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**A la majorité des membres présents et représentés,**

**Par 33 voix Pour :** Kristell NIASME, Oktay TACIMOGLU, Bernardina DA SILVA ALVES, Marc LECUYER (pour son compte et celui de Nathalie CAULIER), Coraline PEREIRA (pour son compte et celui de Zied BEN CHAOUACHA), Malick HASSOUNA, Rachida DOUNRAR, Andrei ALBISTEANU, Rahma FELLAH, Rachid HADDOUM, Rajae EL

Accusé de réception en préfecture  
094-219400785-20260413-26-2-9-DE  
Date de réception préfecture : 13/04/2026

MERNISSI, Vitor AZENHA E SOUSA, Nadia ARROJO MARQUES, Mamadou KANTE, Fadila KADI, Bilale OHAROUN, Anne-Valérie HILLION, Chaouki YAHIAOUI, Caroline NGUYEN, Patrick SZMIDT, Romain CAN, Ana CABRAL, Bernard LEROI, Eda AGILONU, Amadi DABO, Anne MEULEWATER, Touary THIRY-ZERROUGUI, Marjolène COUSIN, Danielle SEGAREL, Joaquim PEREIRA, Séverine VANHEE.

**4 Abstentions** : Mamadou TRAORE, Ilham KHILQI, Daniel HENRY, Azdin GADAMI

**2 n'ont pas pris part au vote** : Fadwa SADAK, Bryan METHO

**ARTICLE 1 : DESIGNE** Madame Caroline NGUYEN, conseillère municipale, comme représentante et Monsieur Oktay TACIMOGLU, adjoint au Maire comme suppléant au sein de la CLECT pour la Commune de Villeneuve-Saint-Georges.

**ARTICLE 2 : INDIQUE** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de Villeneuve Saint-Georges dans un délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être formé devant le Tribunal administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé. Le recours doit être introduit auprès du Tribunal administratif de Melun par voie postale (43 rue Charles de Gaulle, 77000 MELUN) ou par voie électronique ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)).

Kristell Niasme  
Maire - Conseillère départementale

